

Votre régime d'assurance collective

SOMMAIRE DES COUVERTURES

Groupe : 28820 – Ville de Québec
Employées et employés actifs

AVIS

Ce sommaire donne un aperçu des couvertures offertes par le régime d'assurance collective de iA Groupe financier. En cas de divergence entre celui-ci et les documents officiels du régime, ces derniers ont préséance.

Veuillez vous référer au livret pour une description complète des couvertures offertes par votre organisation.

Vous devez soumettre une demande de réclamation à l'assureur dans les 12 mois suivant la date de service donnant droit à un remboursement.

Garanties	Remboursement	Maximum par visite/service	Maximum	Franchise
MÉDICAMENTS				
Fournitures diabétiques	80 %	Illimité		Non
Fournitures diabétiques (sans DIN)	80 %	Illimité		Non
Médicaments anti-tabagisme	80 %	Illimité		Non
Médicaments génériques	80 %	Illimité		Non
Médicaments injectables (sans DIN)	80 %	Illimité		Non
Médicaments d'origine	80 %	Illimité	Note ¹	Non
Actes de pharmacien(ne) au Québec	100 %	Illimité		Non
SANTÉ PSYCHOLOGIQUE				
Sexologue	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non
Éducateur(trice) spécialisé(e)	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non
Conseiller(ère) d'orientation	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non
Conseiller(ère) thérapeute	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non
Psychoéducateur(trice)	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non
Psychologue	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non
Thérapie cognitivo-comportementale en ligne	80 %	R et C	Maximum de 1 600 \$ par personne assurée par année civile ²	Non

Garanties	Remboursement	Maximum par visite/service	Maximum	Franchise
SANTÉ				
Accessoires de CPAP	80 %	R et C	1 fois par 5 années consécutives	Non
Acupuncteur(trice)	80 %	30 \$	500 \$ par personne assurée par année civile	Non
Chiropraticien(ne)	100 %	30 \$	Note ³	Non
Ergothérapeute	80 %	R et C	Illimité	Non
Massothérapeute	80 %	30 \$	500 \$ par personne assurée par année civile	Non
Orthophoniste	80 %	R et C	Illimité	Non
Ostéopathe	100 %	30 \$	Illimité	Non
Physiothérapeute	80 %	R et C	Illimité	Non
Podiatre	100 %	30 \$	Illimité	Non
Chaussures orthopédiques (ordonnance médicale requise)	80 %	R et C	2 fois par année civile ⁴	Non
Orthèses du pied (ordonnance médicale requise)	80 %	R et C	1 fois par année civile	Non
HOSPITALISATION				
Chambre semi-privée	100 %	R et C	Nombre de jours illimité	Non

Note¹ Si le médicament est un médicament d'origine pour lequel un équivalent générique est disponible, le montant sera remboursé sur la base du médicament équivalent le moins cher.

Note² Ces garanties sont combinées pour un maximum remboursable de 1 600 \$ par personne assurée par année civile, ce qui correspond à 2 000 \$ de frais admissibles.

Note³ Ces garanties sont combinées pour un maximum de 750 \$ par personne assurée par année civile. Types de frais : chiropraticien(ne) et radiographies-chiropraticien(ne).

Note⁴ Ces garanties sont combinées pour un maximum de 2 fois par année civile. Types de frais : chaussures orthopédiques, chaussures orthopédiques sur mesure et chaussures profondes.

R et C Le coût pour un service paramédical varie selon les spécialistes. Les frais considérés comme raisonnables et coutumiers correspondent aux frais maximum admissibles établis pour certains services, selon leur prix moyen dans une région donnée.



Service à la clientèle – Assurance collective

1 833 484-6980

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)

assurancecollective@ia.ca

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

ia.ca

MKG(2023-01)